

Des animaux ni sauvages ni domestiques, les « girafes des Blancs » au Niger

Anne LUXEREAU

CNRS, UMR 5145,
IRD, UR 026,
Muséum national d'Histoire naturelle,
Eco-Anthropologie et ethnobiologie,
Dpt Hommes Natures Sociétés,
57 rue Cuvier, F-75231 Paris cedex 05 (France)
luxereau@ird.ne

Luxereau A. 2004. – Des animaux ni sauvages ni domestiques, les « girafes des Blancs » au Niger. *Anthropozoologica* 39 (1) : 289-300.

RÉSUMÉ

L'aire de répartition des girafes en Afrique de l'Ouest s'est considérablement réduite. Le dernier troupeau de girafes du Niger, réduit à une cinquantaine de têtes en 1996, a fait l'objet d'un programme de sauvegarde adossé à un Projet de développement rural et à la création d'activités d'écotourisme. Les représentations de la girafe, sous-jacentes à ce programme, n'ont rien à voir avec les représentations élaborées par les populations locales de cet animal. Les interdictions de chasse sont cependant respectées et le troupeau de girafes croît, infligeant des dégâts importants aux cultures car le comportement des animaux, dorénavant sans prédateurs, a notablement évolué. Les populations locales, réels acteurs de cette conservation, n'en tirent aucun avantage et leur statut est dévalorisé. Cependant via la girafe, emblème de la région, les conflits et les compétitions entre acteurs semblent commencer à se redéfinir ainsi que les relations aux autorités étatiques et aux personnels des Projets.

MOTS CLÉS

Niger,
girafe,
conservation,
représentations sociales,
conflits.

ABSTRACT

Neither wild nor domestic, the "giraffes of the whites" in Niger.

The distribution area of the giraffe in West Africa has been significantly reduced. A conservation project linked with eco-tourism activities has been developed in order to save the last herd of giraffes in Niger (about 50 animals in 1996). The attitudes towards giraffes underlying this project differ greatly from those of the local populations. However, hunting prohibitions are respected and the number of giraffes is increasing. The behaviour of the giraffes has changed and they cause much damage to crops. The local populations, who are the real actors in this conservation action, draw no advantage from tourism and their status has been lowered. Nevertheless, thanks to this project and the status of giraffes, symbols of the region, the conflicts and competitions between local populations are being redefined, as well as their relations with the State and the new development projects.

KEY WORDS

Niger,
giraffe,
conservation,
social representations,
conflicts.

Cet article pourrait avoir comme sous-titre « la construction des girafes nigériennes en patrimoine » (voir à ce sujet Cormier-Salem *et al.* 2002). Les fonctionnaires coloniaux, soucieux de protéger la grande faune africaine sauvage, en avaient interdit ou sérieusement réglementé la chasse (quelquefois à leur seul profit) sans pour autant la constituer en « patrimoine ». L'usage de ce terme reflète une sensibilité nouvelle, occidentale et plutôt urbaine, liée à un sentiment de responsabilité vis-à-vis de la disparition annoncée d'espèces. Des actions de conservation, souvent coûteuses, sont initiées en s'appuyant sur le présupposé un peu naïf de l'universalité de cette représentation et gommant ainsi la diversité des valeurs accordées aux objets naturels par différentes cultures. Les actions de conservation des girafes au Niger entrent dans cette logique. Elles ont donné lieu à des dynamiques complexes qui ont fait évoluer le statut accordé à cette espèce par les populations locales et notablement transformé le comportement des animaux vis-à-vis des hommes si bien qu'ils sortent des classifications vernaculaires. L'idée de cette sauvegarde n'est pas locale, mais elle a été adoptée par les autorités nationales

même si les attentes des uns et des autres sont loin d'être concordantes. En revanche, les agropasteurs, sans lesquels rien n'est possible, ont dû adhérer à des modes successifs de penser l'animal, élaborés ailleurs. Naguère, la girafe faisait partie des « animaux de brousse ¹ », c'est-à-dire bons à chasser dès que des précautions soustrayaient le chasseur aux effets négatifs de son intrusion dans ce monde maîtrisé par des divinités souvent peu amènes pour les hommes. L'interdiction de chasse promulguée par les autorités coloniales, sans totalement faire disparaître les actes de chasse, les avait transformés en actes de braconnage. La surveillance rapprochée actuelle et l'absence totale de prédateurs ont favorisé tout à la fois l'accroissement du troupeau et un net changement de comportement des animaux qui craignent de moins en moins les hommes et ont adopté des habitudes alimentaires prédatrices des récoltes. Les anciens chasseurs « supportent » le troupeau et en sont comptables mais cet ancien gibier, dont ils sont dépossédés, n'est pas pour autant devenu un animal domestique : les girafes ne font pas l'objet de pratiques zootechniques et les utilisations alimentaires ou économiques sont illicites. Elles sont des

1. Les citations des informateurs locaux sont notées ici en italique.

« *animaux de village* », quasi des commensaux de l'homme, ou les « *girafes des Blancs* » qui viennent contempler des animaux qui pour eux seuls demeurent « sauvages » car en liberté.

De cette confrontation, de la réorganisation des règles, naît une dynamique qui ne comble pas le hiatus entre les diverses représentations et suscite actuellement bien des revendications. Mais elle contribue à une reformulation des relations entre les acteurs locaux dans leur rapport à l'extérieur et pourrait bien constituer un atout inattendu dans le processus de captation de crédits extérieurs et, *in fine*, construire le troupeau sinon en patri-moine du moins en bien commun local.

LA GENÈSE DU PROJET DE SAUVEGARDE

Dans le dernier quart du vingtième siècle, les girafes de la sous-espèce *Giraffa camelopardalis peralta*, qui étaient présentes dans de nombreuses régions du Niger, ont très nettement diminué en nombre. L'espèce reste bien représentée dans de nombreux parcs d'Afrique centrale et de l'Est (elle est classée en « risque bas, conservation dépendante » sur les listes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), 2000) mais les girafes nigériennes ne sont plus qu'une cinquantaine d'individus en 1996. Ce qu'il est convenu de regrouper sous les termes de « pressions anthropiques » — le morcellement des habitats de brousse par l'agriculture et les coupes de bois, ainsi que la chasse — s'articulant avec les effets de l'aridification climatique, sont les causes généralement données à cette disparition progressive. Dans le courant des années 1980, le dernier troupeau qui survivait à proximité du fleuve Niger a migré d'une centaine de kilomètres vers l'est et s'est replié dans une petite région de moins d'un millier de km², se déplaçant selon la saison entre des plateaux faiblement

peuplés et une vallée au peuplement très dense mais dotée de nombreuses mares permanentes. Il y vivait en assez bonne intelligence avec les agro-pasteurs locaux, naguère chasseurs de girafes mais respectant assez bien l'interdiction de chasse reprise par l'administration nigérienne.

Au tournant de cette décennie, plusieurs acteurs majeurs entrent en scène : tout d'abord des scientifiques européens, éthologues, qui étudient le troupeau avec l'aide de volontaires du Peace Corps américain, présents sur place ; ensuite les autorités politiques nigériennes qui tentent de capturer des girafes et provoquent la mort d'un nombre non négligeable d'animaux ; non négligeable car le troupeau était en 1996 proche d'un seuil de non-renouvellement avec un nombre très réduit de jeunes.

Des actions de lobbying mettant en jeu les grandes ONG de conservation de la nature, l'UICN et le World Wildlife Fund (WWF), aboutissent à la création d'un « Projet de sauvegarde et de développement », financé principalement par l'Union Européenne et de manière additionnelle par le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), pour un montant total de 0,88 million d'euros. Son objectif va évoluer de la protection de cette population de girafes, caractérisée de fragile, à la mise en œuvre plus classique d'un projet de développement « se basant sur la gestion durable des ressources naturelles y compris la faune² ». Comme dans beaucoup d'actions de ce type, une dissociation est effectuée entre protection d'une espèce et protection de son milieu de vie, ici occupé et utilisé par environ 45 000 agro-pasteurs. Une vision, classique elle aussi, associe de manière quasi déterministe la disparition des espèces et le morcellement des habitats à la grande pauvreté et la forte croissance démographique des populations locales. Dans cette veine, le projet nigérien « considère l'amélioration de vie humaine (l'impact attendu à la fin du projet) comme la meilleure contribution

2. Le premier Projet, accepté en 1994, s'intitule « Programme faune (girafes), environnement, gestion des terroirs dans la région de Kouré et du Dallol Bosso Nord, Niger » ; il devient « Projet d'utilisation des ressources naturelles de Kouré et du Dallol Bosso Nord, PURNKO » en 1995.

possible à la sauvegarde des dernières girafes d'Afrique de l'Ouest ³ » (*Organisation néerlandaise de développement SNV-Niger* 2000 : 5). Car l'objectif majeur demeure bien la protection des girafes ⁴ : il s'agit de changer au moins les attitudes des populations vivant à leur contact et il faut bien avouer que, si elles ne jouent pas le jeu, la conservation ne se fera pas. Pour ce faire, quoi de mieux qu'un intérêt économique en utilisant les girafes « comme vecteur d'un projet économique, social, éducatif et pédagogique, grâce à la valorisation touristique qui peut en être faite » (*République du Niger-Caisse Française de Développement* 1997 : 11).

LA GIRAFE COMME PATRIMOINE DANS NOTRE CULTURE

La girafe est assurément, et depuis fort longtemps, un animal bon à penser pour nos sociétés occidentales. Bien avant que la première débarque en France en 1826 avec l'éclat et la vague de « girafomania » que l'on sait, des illustrations nombreuses nous l'avaient rendue familière. Africaine, elle a longtemps caractérisé les zones de savanes sahéliennes sur les cartes et mappemondes, comme le lion ou l'autruche ailleurs. Bien qu'exotique, elle fait partie de notre bestiaire, y occupant une place singulière d'animal certes sauvage mais dans l'acception de liberté du terme, non de dangerosité. Car à la différence d'autres représentants de la grande faune africaine comme le lion ou le gorille, la girafe, qui est per-

çue au féminin, est qualifiée d'inoffensive et paisible, discrète et amusante, douce et même « charmante et aimable » (du nom de cette première girafe en France), belle enfin. À ces titres, son image est très souvent utilisée par des campagnes publicitaires aussi bien pour le tourisme animalier que pour la promotion de produits qui n'ont rien à voir avec elle. Animal phare de nos zoos français et tout d'abord du Jardin des Plantes au XIX^e siècle puis du zoo de Vincennes dès son ouverture en 1934, elle est emblématique du Muséum national d'Histoire naturelle : n'oublions pas la belle affiche représentant la tête et le cou d'une girafe crevant un lé de papier, reprise en version animée sur la page d'accueil du site, n'oublions pas non plus le fort contingent de girafes du grand défilé d'animaux naturalisés qui ouvre l'exposition de la Grande galerie de l'évolution à Paris. C'est également un jouet (et même un hochet), un personnage des contes animaliers, un sujet de nombreuses œuvres d'art ou d'artisanat, le support rêvé des leçons de choses ⁵. Elle est ainsi, chez nous, particulièrement investie de valeurs culturelles, affectives et esthétiques, qui rendent son statut de sauvage tout à fait labile : au Niger, les volontaires américains ont doté chaque animal identifié d'un prénom français ou américain tandis que ceux du zoo de Doué-la-Fontaine (49) sont eux, dotés de prénoms africains. La girafe est pour nous un animal vraiment proche, un élément de notre bestiaire patrimonial. Le fait que la girafe, ou du moins une de ses sous-espèces, puisse disparaître — alors que des girafes figurent généralement sur les représentations de

3. Les extraits de rapports cités se trouvent pratiquement toujours dans plusieurs documents des différents intervenants, Fond Français pour l'Environnement Mondial, Union Européenne, Projet d'Utilisation des Ressources Naturelles de la région de Kouré et du Dallol Bosso nord, Association française des Volontaires du Progrès, Organisation néerlandaise de développement SNV. La plupart d'entre eux sont absolument répétitifs, construits à partir de « coupés-collés » de rapports antérieurs.

4. L'ambiguïté du Projet, connu sous l'appellation locale de « Projet girafe », est une donnée d'origine puisque sa zone d'intervention se limite à la zone de nomadisation du troupeau, reconnue en 1994-95. La hiérarchie des objectifs se note encore en 2000, sous la plume d'un fonctionnaire du Ministère de l'Environnement qui estime que : « le pâturage ne constitue pas en l'état actuel une menace sérieuse pour les écosystèmes de la zone girafe. Mais pour une gestion rationnelle des ressources pastorales il faudra planifier l'utilisation de ces ressources en tenant compte du besoin des girafes » (Seyni 2000 : 8).

5. Une rapide recherche sur l'Internet montre, en effet, que de nombreux groupes scolaires, non seulement français mais très souvent canadiens, créent des sites « scientifiques » sur ce support.

l'arche de Noé — suscite une réelle émotion : « peut-être que dans cinquante à soixante ans, la girafe sera devenue un animal mythique. Ou bien, peut-être qu'on n'en parlera plus jamais hors des facultés de zoologie. Les écoliers africains et tous les enfants du monde, et même les adultes, auront alors perdu une petite part, inquantifiable mais irremplaçable, de leur patrimoine commun. N'est-ce pas triste, un monde sans girafes ? » (Schmidt 2000). Ainsi que l'écrit M.-A. Hermitte (1991 : 33) : « L'extinction d'espèces que la nôtre a côtoyées est un mauvais signe objectif mais c'est aussi une alarme pour l'imaginaire. » Dans notre cas, l'affirmation, sans doute un peu rapide, qu'on assiste à l'extinction d'une sous-espèce montre bien la force de cette sensibilité et sa valeur opératoire.

Cette représentation est à l'œuvre pour les intervenants européens du programme d'action nigérien. Dans leurs textes, la girafe est présentée comme une « espèce sauvage, hautement symbolique », ou encore « emblématique de la faune africaine (au même titre que l'éléphant ou le rhinocéros ailleurs) » (*FFEM* 1996 : 10), c'est-à-dire une espèce appartenant à la mégafaune africaine, presque toujours la seule prise en compte. Bien que l'espèce ne soit pas en danger sur l'ensemble du continent, la sous-espèce *peralta* d'Afrique de l'Ouest est en revanche « rare et menacée » (*ibid.* : 6) et son aire historique de répartition naturelle se restreint. Les girafes du Niger sont présentées comme « le dernier troupeau relique ⁶ » (*ibid.* : 6) de cette sous-espèce endémique, en quelque sorte sacré car venu du fond des âges ⁷ et déjà constitué en objet du passé. Sa disparition serait irréversible ce qui

induit presque implicitement la nécessité et la responsabilité de le sauvegarder ; et de le faire dans l'urgence.

Le fait que ces girafes soient en liberté, dans les champs au contact des hommes ainsi que de nombreuses photos le montrent, a également pesé dans l'acceptation du Projet. La forte valorisation du spectacle animalier, en premier temps surtout exotique dans nos zoos — donc avec des girafes —, et la remise en cause des modalités de captivité des animaux témoignent chez nous d'une évolution de notre rapport au non humain. Un des arguments mis ici en avant est que ces girafes auraient « bénéficié spontanément d'une protection relative (en dehors des périodes de disette) de la part des communautés locales » voire même seraient « l'objet d'une tradition de protection par la population » (*FFEM* s. d. : 7 ; *FFEM* net. 2002) qu'il s'agit donc de renforcer. Cette harmonie supposée entre hommes et girafes ⁸ suggère un lien également harmonieux entre les populations et leur nature, dont les girafes seraient le témoin. Ces populations, tous systèmes sociaux confondus, auraient développé une gestion durable et seraient en quelque sorte « traditionnellement » écologistes, et ce bien avant la survenue de la Conférence de Rio. Nous sommes là proche d'une représentation assez commune, célébrant à partir de pratiques appréhendées en dehors de leur contexte culturel, les sociétés « traditionnelles », « locales » ou « autochtones » (pour reprendre les termes de l'article 8J de la Conférence sur la diversité biologique) et dans le même temps les tenant pour responsables de la détérioration de leurs écosystèmes.

6. « De l'Atlantique au Tchad, l'espèce a totalement disparu, hormis le troupeau relique du Dallol Bosso. C'est donc tout un pan du patrimoine génétique de cette espèce qui disparaîtra définitivement si le dernier troupeau de l'Ouest du continent africain venait à s'éteindre » (*FFEM* s. d. : 7). On ne sait pas très bien, en fait, si les girafes du Niger constituent une sous-espèce ou une population isolée de ses apparentés survivant ailleurs. Des girafes existeraient encore au Mali, mais en nombre très restreint. D'autres informations (*La Recherche-AFP* 2003) la signalent ailleurs en Afrique de l'Ouest. Des prélèvements d'ADN ont été effectués et des tests seraient en cours pour en savoir plus (*Peace Corps* s. d.).

7. La girafe figure en bonne place sur les gravures rupestres sahariennes. Voir en particulier les superbes représentations de troupeaux de girafes publiées par Henri Lhote (1972).

8. On peut d'ailleurs s'amuser à renverser l'énoncé : les girafes vivent au contact des hommes ou bien ces derniers vivent au contact des girafes ? Les significations en sont bien différentes.

La justification de cette action a été élaborée en termes de biologie de la conservation et les critères cumulés de rareté, fragilité, menace, endémicité, historicité et représentativité qui sont appliqués au troupeau sont ceux qui sont généralement utilisés, même si leur scientificité est fortement nuancée de subjectivité (Delavigne 2001), pour élire les « patrimoines naturels » objets de toutes les priorités. Cependant, dans le contexte actuel de la conservation des différents niveaux de la biodiversité, les actions centrées sur les espèces fussent-elles remarquables, phares ou patrimoniales, sont en concurrence avec celles centrées sur les espèces « clefs de voûte » permettant la conservation des écosystèmes. Ce n'est pas le cas de la girafe mais, dans ce biotope qui à vrai dire n'a pas grand-chose de remarquable, il est précisé que la pérennité du troupeau devrait entraîner celle des « sites » et en particulier des « massifs [là aussi présentés comme] reliques de la brousse tigrée » (*République du Niger–Caisse Française de Développement* 1997 : 11) qu'il fréquente de juin à octobre, pendant la saison des pluies⁹. Par un jeu sur les échelles spatiales et les niveaux systématiques, ces girafes « constituent un élément essentiel de la biodiversité régionale [et non plus africaine, et elles deviennent] un indicateur de son évolution » (*FFEM* 1996 : 9).

Par un jeu identique sur les niveaux de responsabilité, la disparition du troupeau « serait interprétée de la façon la plus négative pour l'image » du Niger qui en est « le dépositaire » et devient « garant de la sauvegarde et du maintien de cette espèce dont la valeur patrimoniale est reconnue de tous¹⁰ » (*ibid.* 1996 : 9). Cette dernière assertion pose évidemment problème car si la valeur attribuée à ces girafes est sous-jacente aux propos et actions des intervenants extérieurs, si les autorités nigériennes ont agréé le Projet avec quelques

nuances, il n'en va pas de même pour les populations qui vivent à son contact. Ce sont pourtant elles qui, en dernier ressort, sont les véritables acteurs de cette conservation.

LA « GIRAFE DES BLANCS », UN ANIMAL NI SAUVAGE NI DOMESTIQUE ET SANS UTILITÉ

La girafe n'occupe pas une place de choix dans le bestiaire local et n'a pas de nom spécifique : en zarma comme en hausa, c'est le « *dromadaire de brousse* », un animal qui est cette fois perçu au masculin. Elle n'apparaît guère dans les proverbes ni dans les contes où elle n'est présente que lorsque tous les animaux de brousse sont réunis, dans la foule. De nombreuses créations de villages sont attribuées à un chasseur poursuivant une girafe et découvrant ainsi un point d'eau car leur statut était celui de gibier et d'un gibier fort peu redoutable. Dans le système de pensée pré-islamique, les girafes, comme les autres « *animaux de brousse* », participaient de ce monde non humain dominé par les divinités et leur chasse ne pouvait avoir lieu qu'après avoir effectué des rituels permettant d'y pénétrer et pendant des périodes précises de l'année. Mais alors que certains animaux sont considérés comme dotés de pouvoirs particuliers et la plupart du temps dangereux, voire maléfiques pour les hommes, comme le buffle, les hyènes mais également le porc-épic, la grue couronnée ou la gazelle dama, ce n'était pas le cas de la girafe. La chasser n'était nullement la spécificité de certains lignages et ne conférait qu'exceptionnellement le titre de « *maître* ». Elle pouvait être piégée, tirée à l'arc ou au fusil, en groupe ou seul. Au reste, les girafes étaient craintives, peu fréquentes dans les endroits cultivés et donc peu

9. Si la disparition de la girafe n'entraîne pas celle des massifs de la brousse tigrée, l'inverse est donné comme une réalité : « cet écosystème représente l'habitat et le pâturage des Girafes dont il représente le dernier refuge » (*FFEM* s. d. : 4). Dans les faits, d'une part la girafe quitte cet écosystème dès le dessèchement des feuilles des Combrétacées, d'autre part la disparition ou le morcellement de ces massifs entraînerait — et entraîne de fait — une nouvelle migration du troupeau vers des zones où ils sont encore bien présents.

10. Début 2004, deux girafons ont été capturés par les services de l'État nigérien pour être offerts au chef de l'État togolais. Ils sont morts rapidement.

connues ; elles ne suscitaient guère la peur que chez les enfants et les femmes. En revanche, elles constituaient de belles pièces et outre la viande, en grande partie séchée puis vendue, des préparations thérapeutiques étaient (et sont toujours) réalisées avec la peau, les cornes, les oreilles ou la queue.

Malgré l'interdiction ancienne et bien connue, la chasse à la girafe a continué dans les régions isolées des postes administratifs, mais elle n'est quasiment plus pratiquée dans leur habitat actuel. Les éthologues aidés par les volontaires américains puis, le temps du Projet, par des gardes forestiers et une brigade de paysans, ont exercé une surveillance rapprochée sur le troupeau. L'avis que de fortes amendes (que la rumeur établit à 400 000 Fcfa ¹¹) et des peines d'emprisonnement sanctionnaient les faits de chasse a largement diffusé dans la région et constitue sans doute la défense la plus efficace vis-à-vis de ce qui est considéré désormais comme du braconnage. Il n'en demeure pas moins que, chaque année, une ou deux girafes sont tuées, à l'arc, par des descendants des anciens lignages spécialisés de chasseurs. Ils pourraient arguer que la chasse constitue leur « patrimoine culturel » mais il n'en est rien et on les présente comme vieux, fous et de surcroît étrangers à la région. Personne sur place ne s'offusque réellement de cet abattage et une bonne partie de la viande est débitée, séchée et vendue avant que les services administratifs en soient avisés par une dénonciation qui semble bien avoir pour but de dégager, avant qu'il soit trop tard, la responsabilité des villageois locaux. En effet, les conflits, nouveaux ou anciens, sont nombreux dans cette zone ¹² et « *tu ne peux pas faire quelque chose sans que ça se sache surtout préparer tellement de viande ; il y a toujours quelqu'un pour te dénoncer.* »

Au fil des années, le nombre de girafes a plus que doublé (il avoisine 130) et elles sont devenues

envahissantes : « *Elles sont toujours là ; elles sont partout. Elles entrent même dans les cours pour manger les feuilles de certains arbres.* » Sans aucun prédateur et habituées à la présence désormais presque inoffensive des hommes, leur comportement a changé : elles ne sont plus craintives et les paysans s'accordent même pour dire qu'elles sont curieuses. Leur distance de fuite n'excède guère la dizaine de mètres ce qui laisse penser qu'elles vivent en harmonie avec les agriculteurs mais leur discours témoigne d'une appréhension différente de cet état de fait : « *Elles n'ont plus peur. Tu la chasses de ton champ et quand tu reviens, elle te suit. Certaines sont agressives, surtout quand elles ont des petits. Elles cassent les branches avec leur cou pour te dire de ne pas approcher. Le danger, tu le sens. Tu lui laisses la place.* » Drôle de retournement des rôles où l'homme ancien chasseur fuit devant l'ancien gibier.

Plus ennuyeux, les girafes, qui consomment une trentaine de kilos de matière fraîche par jour, ont changé de comportement alimentaire. Elles ont pris récemment goût au niébé et désormais en raffolent. « *Au début, elles le mangeaient dans les champs à maturité ou quand on le fait sécher sur les arbres ou sur le toit des hangars. Mais maintenant elles défoncent les portes des greniers [en vannerie] dès qu'elles sentent qu'il y en a. Si on en laisse dans les champs, elles mangent tout sur pied, les gousses, les fanes, tout ; et elles piétinent les mils et tout ce qui est autour. On est obligé de le récolter avant elles, avant maturité, et de le transporter dans nos cases.* » Elles se sont également mises à manger les Calebasses vertes et les mangues à peine mûres et, semble-t-il, les tiges en fleur. Il semblerait qu'elles apprécient de plus en plus le sorgho laiteux, le sésame et l'oseille de Guinée. Bref, presque une calamité car « *même si tu fais des fossés, elles passent ; même si tu mets des fils de fer, elles les piétinent.* » Il est difficile d'évaluer ces dégâts qui apparaissent de manière répétitive dans le discours des agricul-

11. Légèrement plus de 600 euros, une somme égale ou supérieure à de nombreux budgets familiaux annuels.

12. Les conflits armés entre Peuls et Zarma ont cessé avec la colonisation et le choix de l'administration coloniale d'ériger la chefferie peule en chefferie de canton aux dépens des autres. Ces faits sont bien entendus dans toutes les mémoires et sont régulièrement rappelés. Par ailleurs, la très forte pression foncière a souvent pour effet de multiplier et d'aggraver les conflits fonciers, surtout entre pasteurs peuls et agriculteurs zarma.

teurs¹³. Ils seraient en augmentation (comme le nombre des animaux) et deviennent graves dans ces années de grande pénurie car ces produits constituent des compléments alimentaires ou une des rares sources de revenus monétaires. Ils sont également symboliquement graves car il est difficile de protéger les récoltes et impossible de protéger les champs d'un animal naguère proie et qui devient un prédateur protégé. Le parallèle avec l'intrusion des loups dans les alpages français vient évidemment tout de suite à l'esprit.

Enfin la hiérarchie des intérêts extérieurs situe les hommes du lieu à un niveau inférieur aux animaux. Les girafes de Kouré vivent en liberté pour la plus grande satisfaction d'un public essentiellement euro-américain. La valorisation purement esthétique de la girafe reste « *une affaire de Blancs* » peu compréhensible car l'appréciation des animaux est, au Niger, plutôt fondée sur leur utilisation matérielle et symbolique¹⁴. Il ne vient guère à l'idée des fonctionnaires de Niamey de se déplacer pour aller voir les girafes ni même de stopper leur véhicule s'ils croisent un troupeau sur la route. Les 4x4 des touristes traversent sans s'arrêter les villages, les terroirs et les champs. Le désir de rencontre concerne les animaux, non les hommes qui sont relégués à un sous-spectacle, un arrière-fond, avec une économie de grappillage de cadeaux ou de restes, développée par les enfants. En outre, le traitement réservé de la part des autorités locales aux girafes concourt à cette violence symbolique faite aux agro-éleveurs. Un réseau de surveillance a été mis en place pour suivre les animaux qui sont connus individuellement et nommés comme des personnes. Dès qu'un animal est malade, « *des tas de voitures viennent de Niamey ; il vaut mieux être une girafe malade qu'une femme qui meurt en couches* ».

Animal devenu paradoxal tant par son changement de comportement que par la protection dont elle jouit, la girafe devient difficile à classer. Dans les sociétés zarma et hausa du Niger, deux grandes catégories structurent le monde animal : ceux « *de brousse* » et ceux « *de maison* ». La girafe n'appartient désormais ni à l'une ni à l'autre car « *on ne peut pas la chasser* » et, contrairement au cheptel, « *on ne lui donne ni à manger ni à boire et on ne peut ni la manger ni la vendre* ». Elle est devenue un « *animal de village* » (comme les commensaux des hommes), à cause de sa présence rapprochée et devient même une nuisance proliférante. Elle est jusqu'à présent « *sans utilité* » pour le plus grand nombre, « *on n'en fait rien, sauf les guides* ». Par ailleurs, si des objets naturels peuvent être considérés comme des patrimoines, avec le projet de transmission intergénérationnelle et les attitudes *ad hoc* que cette notion comporte, il s'agit généralement d'animaux domestiques comme certains lignées de bovins ou plus rarement de chevaux. Dans ce contexte, la girafe cumule les handicaps : neutre voire même plutôt nuisible, elle n'est pas un emblème national ni liée à l'identité d'un groupe social sauf « *les Blancs* » et les guides.

TRAVAILLER POUR LA GIRAFE, AVEC OU POUR LES POPULATIONS LOCALES

Nous sommes à l'ère du développement à la fois durable, participatif, aux retombées équitables et le Projet mis en œuvre en décline toutes les composantes. Il est en effet précisé que la démarche devra « veiller à ce que toutes les populations concernées par la présence des girafes sur leur terroir puissent, d'une façon ou d'une autre, bénéfi-

13. Sani Masallatchi Mahaman (1998 : 18) les estiment à 50 % de la récolte pour le niébé mais sans préciser ses critères d'évaluation. S. Seyni (2000 : 12) parle de « dégâts parfois très considérables », témoin du fait que « les paysans se défendent » et caractérise ces actes de « vandalisme ».

14. Les beaux animaux domestiques, par exemple les chevaux richement harnachés ou encore les troupeaux de race pure (surtout de vaches bororodji) sont appréciés esthétiquement, mais cette appréciation renvoie à la richesse de leurs propriétaires ainsi qu'à leur savoir faire. Les animaux sauvages peuvent être emblèmes de position sociale (l'éléphant est un terme d'adresse de la chefferie de Maradi par exemple). Certains ont été associés comme logo à des partis politiques comme l'éléphant, l'autruche, et la girafe.

cier des retombées de cette présence et de ce fait, comprennent l'intérêt de leur préservation et soient encouragées à favoriser sa pérennisation en s'instituant eux-mêmes gardiens de ce patrimoine national et africain » (FFEM 1996 : 10). Dans le même temps « les actions [...] devront être conduites de telle façon qu'elles soient identifiées et psychologiquement perçues comme reliées au produit¹⁵ girafe » (*ibid.* : 10). Il ne s'agit pas là d'une phraséologie très originale, et les actions qui ont été développées n'ont guère été différentes de celles des autres projets de développement, centrées sur une augmentation de la productivité et la protection de l'environnement (voir à ce sujet Birck 2001 ; Luxereau & Birck 2001).

Vecteur de développement et produit touristique, les girafes demeurent le point nodal de toute cette affaire (localement connue sous l'appellation de « Projet girafe ») et c'est bien leur caractère de patrimoine naturel à sauvegarder qui la sous-tend. Ainsi dès le démarrage, la zone d'intervention du projet a-t-elle été délimitée sur des critères purement éthologiques : elle coïncide avec l'habitat des girafes tel qu'il a été reconnu en 1994-95. Ce faisant, elle tranche hardiment dans les unités spatiales administratives, sociales et écologiques et met localement en scène, autour d'une action commune, des acteurs aux intérêts diversifiés voire contradictoires : plusieurs chefferies, en guerre jusqu'à l'établissement de la colonisation et bénéficiant aujourd'hui d'un poids politique inégal, ainsi que des populations aux modes de vie et aux enjeux de subsistance différenciés mais tous faisant face à de réels problèmes de subsistance. Dans la même hiérarchie des objectifs, une part majeure des actions entreprises a eu pour but de préserver les massifs de brousse tigrée ou d'intensifier la mise en défens et la plantation d'arbres appréciés par les girafes. Des interdictions de coupe de certaines essences s'exercent au niveau national et elles ont été plus strictement mises en œuvre localement. En revanche, l'objectif de mettre en défens 5 000 hectares de

brousse tigrée — c'est-à-dire de procéder à un zonage territorial en faveur du troupeau — a très vite été abandonné car il a immédiatement suscité une revendication, de type patrimonial cette fois, sur ces terres « *qui nous viennent de nos ancêtres et qu'on ne peut pas nous retirer* ». Il faut noter toutefois que si l'autorité de l'État n'a pu s'exercer, il n'en a pas été de même de l'autorité politique locale et « traditionnelle » car un chef de canton a promulgué une mise en défens bien plus réduite (une centaine d'hectares) sur les terres des sujets sous sa juridiction.

L'existence de projets de développement, toujours à durée de vie limitée, est marquée par la réalisation locale de micro-investissements (cases de santé, puits, actions de défense et restauration des sols, pistes...), la distribution de salaires et rétributions diverses (formations rémunérées, dons de céréales, de semences ou d'outils, appui monétaire à des structures associatives...). Il s'agit d'une stratégie, nommée au Niger « portes ouvertes », qui est explicitement destinée à accompagner la « sensibilisation » et plus prosaïquement à minimiser les risques de rejets de la part des populations dites « cibles » à des programmes élaborés sans eux et dont les bénéfices annoncés ne sont que rarement à court terme. L'installation d'un Projet est de ce fait localement une aubaine et suscite des stratégies de captation rapidement mises en œuvre de la part de villages, de réseaux ou d'individus, mais qui réactivent souvent des conflits latents. Il en a été de même avec celui-ci et sa réalisation a posé avec acuité le problème de l'articulation entre l'appropriation collective et individuelle des avantages générés et la répartition des coûts matériels ou sociaux (voir à ce sujet Luxereau 2003). Un leitmotiv de la « sensibilisation » était de présenter les girafes comme « *la richesse du pays* », richesse qui devait apporter l'aisance si bien que les hommes « *n'auraient plus besoin de partir en exode de saison sèche* ». Mais, bien entendu, certains villages, certains individus, certaines catégories sociales, qui « *supportent* » les girafes, « *n'ont rien vu* ». Les actions de développement à destination des collec-

15. L'emploi de ce terme, que je souligne, signifie que la girafe a encore changé de statut.

tivités villageoises, même lorsqu'elles n'ont pas été accaparées par des groupes ou des individus, n'ont pas été perçues comme compensant les dommages qui déséquilibrent des budgets individuels.

Le sentiment de dépossession d'une source de revenus potentiels est particulièrement exprimé à l'encontre des guides : aux yeux des populations, ils sont les seuls bénéficiaires du « produit » girafe, privatisé à leur profit. Malgré des tentatives pour ouvrir la formation à ce nouveau métier à l'ensemble de la zone, le Projet a, de fait, entériné la mainmise informelle antérieure sur cette activité de la part d'un village — Kouré, situé sur le plateau, à l'entrée de la zone girafes — et d'un seul canton. Les 10 guides formés ont reçu un agrément officiel et sont seuls autorisés à conduire les touristes. Les critères de sélection et l'enclavement de certains cantons ont écarté la plupart des paysans — et en particulier ceux de la vallée — qui naguère monnayaient à l'occasion leurs services auprès des touristes. Ils sont désormais des « faux guides » et à ce titre passibles d'amendes et d'emprisonnement.

La confiscation de fait, par les guides de Kouré, des revenus touristiques a réactualisé l'opposition ancienne entre cantons par le biais des droits sur les territoires et les ressources qu'elles portent. Le troupeau nomadise, sans se soucier des limites politiques et territoriales, entre la vallée où il passe les 8 à 9 mois de saison sèche et le plateau (à brousse tigrée) pendant la saison des pluies. Ce sont donc les gens de la vallée qui « supportent » les girafes pendant les trois quarts de l'année sur leurs terres d'héritage et ils estiment qu'elles devraient être considérées, selon les anciens droits d'usage, comme leur ressource tant qu'elles séjournent sur leurs terres. Les enjeux sur des territoires érigés en patrimoines par le biais de droits d'accès à des ressources sont en construction. Il est ainsi demandé que les guides d'un canton cèdent leur place à ceux du canton voisin lorsqu'ils en franchissent les limites. De leur côté, les vrais guides voudraient que des mares soient creusées et des plantations massives d'acacias effectuées afin de fixer le troupeau chez eux, pour en conserver toute la maîtrise, cette fois sans conflit avec les droits traditionnels.

Les revenus de ce tourisme de vision demeurent tout à fait modestes et la quote-part qui devrait être versée à un fond local de développement vraiment trop faible pour lutter efficacement contre la pauvreté des agro-éleveurs. Cependant, les difficultés grandissantes de survie de la majorité des familles et des individus de la zone font que tout est bon à prendre : « *C'est grâce aux girafes qu'on nous donne donc nous avons intérêt à les protéger.* » Un certain nombre d'agriculteurs ont « *compris que les girafes valent quelque chose* » et certains même ajoutent que « *sans le savoir, en demandant aux enfants de ne pas les taper, nous avons fait quelque chose qui rapporte* ». Le pari d'associer intéressement économique et conservation semble donc pouvoir être gagné même si le problème de la répartition des revenus reste entier. Si la girafe ne constitue nullement un patrimoine, elle peut devenir indirectement une ressource. L'existence du troupeau s'avère un argument de poids dans la course aux financements extérieurs et profite de manière indirecte aux hommes car « *il faut que les gens vivent pour protéger les girafes. Ils sont la base, alors quand tu veux monter sur un arbre, tu commences par le pied ou par la tête ?* ».

On pourrait rapprocher ces propos d'un agriculteur actuellement fort critique de ceux tenus par les responsables nigériens de l'environnement. Il serait en effet erroné de ne voir dans ce projet qu'un reflet de la domination culturelle du Nord car il a été approuvé de manière consensuelle par les autorités nationales même si les attentes sont loin d'être identiques et suscitent aujourd'hui des tensions. Une affiche récente de l'association « SOS Faune du Niger » et portant le logo du ministère de l'Environnement présente la faune sauvage en ces termes : « *C'est notre richesse. Protégeons-la* ». Il n'est question ni de patrimoine ni de ressource mais bien de richesse nationale. Elle singularise le pays, doit être mise en valeur sous l'autorité des nationaux et générer des retombées financières à la fois publiques et privées. Deux grandes réserves existent au Niger, dont le Parc national du W, également Réserve de la Biosphère, Patrimoine mondial de l'humani-

nité et site Ramsar ¹⁶. La zone girafe, distante d'une soixantaine de kilomètres, en constitue une zone de transition, reliée aux zones tampons par un corridor génétique. Un lourd programme est mis en œuvre depuis deux ans ; il génère effectivement des retombées financières publiques qui permettent aux services de l'État de fonctionner, et privées, surtout dans la sphère des fonctionnaires, bureaux d'études et ONG devenus courtiers de l'environnement ¹⁷.

VERS LA CONSTRUCTION LOCALE D'UN NOUVEAU STATUT

Les acteurs réels, ceux auxquels est délégué le rôle essentiel, sont les agro-éleveurs de la région. Le troupeau n'est pas géré par l'État qui n'en a pas les moyens, ni par des fonds extérieurs qui ne sont pas pérennes mais par les sociétés locales qui affrontent de graves problèmes d'existence et sont traversées par de nombreux conflits. Elles n'ont pas été consultées dans l'élaboration du Projet et peu lors de sa réalisation. Ce qui est présenté comme une « tradition de protection des girafes par les populations locales » doit plutôt être compris comme le respect d'une interdiction connue et d'autant mieux respectée que des conflits nombreux opposent des « ethnies », des villages, des factions. Pour la majorité de ces acteurs, les girafes ne représentent pas un « patrimoine » mais de plus en plus une nuisance au quotidien sans parler de la violence qui leur est faite par la hiérarchie effective des intérêts extérieurs.

Cependant, via la girafe, des dynamiques sont à l'œuvre. À commencer par une évolution du statut de cet animal : devenu étendard d'une région puisqu'il permet déjà à Kouré d'être « connu jusqu'à New York », le troupeau peut être le moyen d'intéresser l'extérieur et de faire converger les Projets de développement, donc les sources de financements pour de nouveaux groupes, de nou-

veaux individus. Les guides pratiquent de fait une pluriactivité avec l'exercice de ce métier émergent, et s'ils suscitent actuellement des frustrations, ils sont aussi la preuve que les girafes peuvent drainer des revenus économiques. Via la girafe, les conflits et les compétitions entre acteurs semblent commencer à se redéfinir ainsi que les relations aux autorités étatiques et aux personnels des Projets. Pendant l'existence du Projet girafe, un Organe Décentralisé de Développement aurait dû recevoir une partie des recettes touristiques et décider de leur affectation. Simple figurant à cette époque, il a récemment été recréé, sur des bases prenant cette fois en compte le découpage historique et social de la « zone girafe ». Il commence à s'affirmer comme acteur incontournable, d'abord auprès des projets étrangers, puis des pouvoirs publics nationaux, enfin de l'association des guides avec lesquels les relations de parenté et de proximité rendent délicate la gestion des conflits d'intérêts. On n'est peut-être pas très loin de l'émergence du troupeau en bien commun géré, selon des modes qui restent à inventer, par une collectivité qui en tire des bénéfices, redistribués selon des modes là aussi à inventer, et qui a la volonté de les maintenir, voire de les laisser prospérer, pour créer, au moins au présent, de nouvelles sources de revenus.

Remerciements

Merci à A.-M. Brisebarre pour sa relecture attentive de cet article.

RÉFÉRENCES

- BIRCK C. 2001. — *Implication des acteurs locaux dans le processus de conservation de la girafe au Niger*. Mémoire de DEA, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.
- BIRSCHENK T. & OLIVIER DE SARDAN J.-P. 1993. — Les courtiers locaux du développement. *Bulletin de l'APAD* 5 : 71-76

16. Du nom de la Convention internationale sur les zones humides signée en 1971 à Ramsar en Iran.

17. Pour paraphraser, tant le phénomène est comparable, la formule de T. Birschenk et J.-P. Oliver de Sardan (1993) sur les « courtiers en développement ».

- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J. & ROUSSEL B. 2002. — *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales et enjeux internationaux*. IRD Éditions, Paris.
- DELAVIGNE A.-E. 2001. — *Les espèces d'intérêt patrimonial et la « patrimonialisation » des espèces. Étude bibliographique*. Rapport. MATE ; MNHN, Paris.
- FFEM s. d. — *Fiche d'identification Projet : Appui à la préservation des dernières girafes d'Afrique de l'Ouest dans le cadre de terroirs villageois agricoles et sylvopastoraux. Avis du Comité Scientifique et Technique. Avis du secrétariat*. Ronéotypé.
- FFEM 1996. — *Rapport d'évaluation. Appui à la protection des écosystèmes des terroirs villageois de Kouré et du Dallol Bosso au Niger*. Ronéotypé.
- FFEM net. 2002. — *Appui à la protection des terroirs villageois de Kouré et du Dallol Bosso*. www.ffem.net/pdf/nigerterr.pdf.
- HERMITTE M.-A. 1991. — Le droit et la vision biologique du monde, in ROGER A. & GUÉRY F. (eds), *Maîtres et protecteurs de la nature*. Champ Vallon, Seyssel : 85-104.
- LA RECHERCHE-AFP 2003. — www.larecherche.fr/zoologie.
- LHOTE H. 1972. — *Les gravures du nord-ouest de l'Aïr*. Arts et Métiers Graphiques, Paris.
- LUXEREAU A. & BIRCK C. 2001. — *La girafe des Blancs. Évaluation rétrospective du Projet d'appui à la protection des terroirs villageois de Kouré et du Dallol Bosso Nord au Niger. Conservation des girafes. Rapport pour le FFEM*, ronéotypé.
- LUXEREAU A. 2003. — Relations entre les niveaux local, national et international dans le projet de conservation de la girafe au Niger, in COSAERT P. & BART F. (eds), *Patrimoine et développement dans les pays tropicaux*. IX^e Journées de Géographie tropicale, La Rochelle, 13-15 septembre 2001. Espaces Tropicaux 18. DYMSET, Pessac : 192-200.
- MASSALATCHI MAHAMAN S., OUMAROU A. & DODO I. 1998. — *Motivations et démotivations pour une gestion communautaire de la faune sauvage au Niger. Cas d'étude de la girafe*. IIED – SNV ; PURNKO. Ronéotypé.
- ORGANISATION NÉERLANDAISE DE DÉVELOPPEMENT SNV-NIGER 2000. — *Programme d'utilisation des ressources naturelles de Kouré et du Dallol Bosso Nord II. Rapport final*. Ronéotypé.
- PEACE CORPS s. d. — *Plan de projet de recherche : recherches ADN sur la Girafe*. Ronéotypé.
- RÉPUBLIQUE DU NIGER-CAISSE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT 1997. — *Convention de financement n° 18.260.00.501.0. H/CNE 1079-01*. Ronéotypé.
- SCHMIDT Ch. 2000 — Un monde sans girafes. *La lettre d'afrik.com* 15 août.
- SEYNI S. 2000. — *Interactions : hommes/girafes/habitat dans la zone de transition de la réserve de biosphère du W. Rapport final de consultation*. République du Niger-SNV-PURNKO. Ronéotypé.

*Soumis le 22 juillet 2003 ;
accepté le 16 décembre 2003.*